



Fondée en 1985 pour et par des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN :

- est un regroupement d'action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille ;
- regroupe plus de 50 organismes nationaux et régionaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille ;
- par ses membres, rejoint tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, intellectuelles, visuelles, auditives, neurologiques ainsi que les troubles envahissants du développement, d'apprentissage, de la parole et du langage, et de santé mentale ;
- est active aux niveaux québécois, canadien et international dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille.

## Rien sur nous sans nous

Nothing About Us Without Us

Nada sobre nosotr@s sin nosotr@s

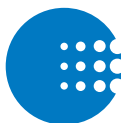
Anyen sou nou san nou

Nihil de nobis, sine nobis

Ничего о нас без нас

没有我们什么有关我们的都没有

Ezer ez gu gabe guri buruz



**Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec**

2030, boulevard Pie-IX, bureau 300

Montréal QC H1V 2C8

T : 514 284-0155

info@cophan.org

www.cophan.org



# cophan

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

## ensemble pour l'inclusion





## Les personnes sont les véritables maîtres d'œuvre de leur vie

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société en général. La COPHAN croit en cette valeur essentielle ainsi qu'aux principes qui l'accompagnent, notamment l'«*empowerment*», le «par et pour» et la solidarité sociale.

## « Par et pour »

La COPHAN s'appuie sur l'expertise et les compétences des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille. Par l'intermédiaire de leurs organismes membres, celles-ci participent démocratiquement aux décisions et orientations de la COPHAN. L'application de ce principe favorise le développement de l'expertise collective.

# Des principes ●●●●

## L'inclusion pleine et entière

La COPHAN privilégie l'inclusion pleine et entière plutôt que l'intégration. L'intégration consiste à introduire un individu ou un groupe à une collectivité déjà formée. Cet individu doit alors s'y adapter. L'inclusion vise à former dès le départ la collectivité de façon à ce que tous et toutes puissent y participer également.

## La primauté du droit

La COPHAN utilise la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* pour appuyer ses actions et lutter contre l'arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l'ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.

## Le droit à l'égalité

La COPHAN fonde ses actions sur le droit à l'égalité. Pour favoriser l'exercice de ce droit, elle utilise des moyens tels que l'accessibilité universelle, l'obligation d'accommodement et la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles.

# ●●●● à la pratique

## L'accessibilité universelle

La COPHAN milite pour que les personnes ayant des limitations fonctionnelles n'aient pas à vivre de situations de handicap en raison d'obstacles environnementaux.

## L'accommodement

La COPHAN croit qu'il est parfois nécessaire d'adapter les règles, les pratiques et les normes afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Les mesures d'accommodement font en sorte que la personne ayant des limitations fonctionnelles soit considérée selon ses aptitudes et ses compétences, tout en tenant compte de ses différences et de ses besoins.

## Compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles

Pour la COPHAN, des mesures de compensation doivent être instaurées pour répondre aux différents besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces mesures visent à réduire les conséquences et les surcoûts liés aux situations de handicap. La compensation peut prendre différentes formes : biens, services directs, allocations, mesures fiscales, etc.